

## 2023 I2S aux attendus ?

**Pas d'information économique** lors du CSE de janvier pour raison de « **Quiet period** ». Si les résultats sont encore confidentiels, les informations livrées ces dernières semaines **nous laissent croire** que **I2S** serait **aux attendus ou presque...** Que **retenons-nous** ?

- « De **très belles affaires** et de nouveaux clients **pour Cyber** comme **pour ICS**.
- « Des effectifs en hausse, la barre de **2000 salariés** est dépassée.
- « **297 recrutements réalisés** en 2023 : **167 sur ICS** et **130 sur Cyber** portant le **taux de féminisation à 25%** de l'effectif.



...aux attendus ou presque :

- « **Great Place To Work 2023** : la participation de 77% est en nette baisse de 5% par rapport à 2022 (82%) malgré les relances de la Direction ...
- Que devons-nous conclure : une stratégie « collaborateurs centric » en échec ou le résultat d'un gros malentendu ?**

## 2024 : des ambitions I2S forte en réponse au Pôle France qui veut « Rêver plus haut » !

- « Des objectifs financiers **toujours plus haut, toujours plus ambitieux** ...
- « Une **accélération** sur les formations et **certifications** sur les technos NextGen pour « **devenir le Leader de la Tech** » en France et en Europe, avec une « **Promesse collaborateurs forte** » !
- « Un Pôle France qui se transforme, avec un passage de 11 à 7 verticaux, transformation sans impact sur ICS et Cyber (**apparemmement**) qui restent deux Business Lines horizontales.
- « Quid des architectes Cloud chez I2S, ceux du CCOE et ceux dans le verticaux C&I ... : qui fait quoi, ce n'est pas très clair ... quel « **Equilibre** » ?
- « **Conseil ICS is back** : Les équipes Conseil ICS détachées chez Sopra Steria Next sont réintégrées chez ICS, **enfin** !!

## Plannings « Travail en équipe » : Vigilance !

Si les plannings de travail en équipe et en 24/7 proposés par la Direction respectent les dispositions de l'accord d'Entreprise, leur mise en œuvre devient compliquée dès lors que les équipes ne sont pas correctement staffées, ce qui impacte les conditions de travail.

**Nous avons demandé** à la Direction d'accélérer la recherche des profils nécessaires afin **de ne pas engendrer de surcharge de travail induite par des effectifs réduits**, de **ne pas contraindre la prise des congés** et de permettre les remplacements en cas d'absences non planifiées et de **s'assurer du bon équilibre des périodes de repos**.

## Activités sociales et culturelles : soyons raisonnables...

... et ne demandons pas l'impossible ! Car le budget est limité et les réserves faibles

L'an dernier, **vos élus** vous avaient informé qu'à la suite de la crise Covid ayant amené à une réduction des prestations du CSE, les **budgets 2021 et 2022** avaient alors été revus à la hausse et bien **au-delà des dotations annuelles de la Direction**. Ces hausses avaient été financées via des **réserves substantielles** résultant des dévolutions consécutives à la fusion Sopra Steria en 2015, et consommées tous les ans, à la demande des élus, pour des réévaluations de budget à la hausse systématiques, générant alors des **déficits structurels** devenus chroniques.



**Nous avons** alerté de cette tendance, **non supportable à terme**, et demandé à ce que le budget 2023 soit plus équilibré, et donc inférieur à celui des années précédentes. **Soucieux de la maîtrise budgétaire, nous avons jugé nécessaire** d'effectuer certains arbitrages entre les différentes prestations, tout en maintenant **une subvention billetterie** qui bénéficie au plus grand nombre **à 150€**. Cette prestation a été **sanctuarisée en 2024**.

En fin d'année **2023**, le montant du **chèque Noël** avait bénéficié d'une **augmentation exceptionnelle** de 100€ à **130€**. **Vos élus** (qui ne sont pas majoritaires au CSE en 2024) ont souhaité revenir à un chèque Noël à 100€ afin de **développer les activités locales** sur site, **au plus près des salariés** et/ou les **acheminements depuis les régions**.

Las, des organisations syndicales minoritaires, **volontairement aveugles** sur des capacités financières du CSE, se sont ligüées pour faire voter, en toute **irresponsabilité**, une reconduction de ce montant exceptionnel de **130€** pour **2024**. Cette « victoire » revancharde des organisations syndicales minoritaires au CSE impactera de facto les **marges de manœuvre** pour plus de prestations en proximité des salariés.